

La confiance mutuelle, gage d'un projet réussi

Nicole Schick, secrétaire générale SIA Vaud

Un projet de construction ou de rénovation se décline en plusieurs phases, de la définition des objectifs, à l'exploitation, en passant par le développement d'une idée et l'exécution des travaux. C'est dire si la palette de prestations proposées par les mandataires SIA est large et si le processus s'avère complexe et long. Pour qu'un projet se déroule dans les meilleures conditions, le dialogue entre maître de l'ouvrage et mandataires – architecte et ingénieur – est primordial, et ce dès le départ. En

énonçant clairement vos besoins et vos souhaits, en posant des questions, et demandant des confirmations de la part de votre mandataire, bref, en communiquant avec ce dernier tout au long de la procédure, vous participerez à l'établissement d'une confiance mutuelle indispensable à la bonne concrétisation de votre projet. Vous éviterez aussi les divergences et les pertes de temps. Relevons que le devoir de diligence et d'information fait partie intégrante du contrat SIA: architecte et ingénieur sont à vos côtés pour servir vos intérêts au mieux de leurs connaissances et

de leurs compétences et vous fournir les prestations contractuelles dans le respect des règles de l'art reconnues dans la profession. Vu la complexité et la longueur du processus, le choix de ses mandataires doit être mûrement réfléchi. Informez-vous sur leurs réalisations ainsi que sur leurs qualifications ou leur appartenance à une association professionnelle. Rencontrez-les, discutez avec eux, et découvrez s'ils sont les bons interlocuteurs pour traduire en espace votre manière de vivre et répondre à vos souhaits et exigences. www.sia.ch